

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le premier octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mr LEFEBVRE Sylvain, Maire en suite de convocation en date du 23 septembre 2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de M. QUENIART et ZANETTA absentes excusées.

Mr LAURENT Sébastien est élu secrétaire.

Objet : CONSULTATION AU PUBLIC RELATIF A L'AUGMENTATION DE LA CAPACITE DE TRAITEMENT DES MATIERES ENTRANTES DE L'USINE DE METHANISATION DE QUELMES – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation au public est en cours sur la demande d'augmentation de la capacité de traitement des matières entrantes présentée par l'usine de méthanisation QUELMES ENERGIE située sur la commune de Quelmes, le Conseil Municipal doit émettre un avis sur ce projet.

Après étude du dossier et réponses aux questions sur la nature des produits et sur les parcelles concernées, le Conseil Municipal par 11 voix Contre et 2 Abstentions émet un avis défavorable à ce projet.

Compte tenu : de la traversée de la commune au niveau de l'école alors qu'une rocade de déviation a été réalisée en son temps pour éviter cela et que la traversée de Lumbres est interdite aux poids lourds ;

Qu'en période d'épandage, le matériel tracteur et citerne vont passer en continu pendant plusieurs jours, ce matériel est sur dimensionné en taille et en poids, ce qui va entraîner des risques d'accident et des dégradations de la voirie et des chemins ruraux ;

Qu'une cuve de stockage doit être réalisée sur le territoire communal (2 000 m³) à moins de 250 m des premières maisons, en cas de fortes chaleurs ou de vents forts, des odeurs arriveront sans aucun doute au niveau de notre commune sans compter la détérioration paysagère ;

